

<http://www.greenit.fr/article/materiel/reseau/cpl-attentions-aux-ondes>

Responsable des projets “immotiques & domotiques” au sein de la société CIDEL France, Alexandre Tichit fait le point pour GreenIT.fr sur les pollutions électromagnétiques liées à la technologie CPL (courant porteur en ligne) qui consiste à transformer le réseau électrique en réseau informatique.

Un risque sanitaire

Le CPL n'est pas une solution technique miracle. Il ne fonctionne que lorsque le réseau électrique a été rigoureusement câblé sans inversion de phase, ce qui est loin d'être une généralité. Mais ce n'est pas le principale problème. Les perturbations électromagnétiques du CPL posent une vraie question de santé publique. **Le CPL génère assez de perturbations électromagnétiques (sur les communications ondes courtes) pour être interdit à l'aéroport du Luxembourg et dans tous les sites militaires de l'OTAN.**

Quels sont les impacts sanitaires liés aux rayonnements qu'entraîne l'utilisation du CPL ? Après 3 ans de recherche, je constate qu'à ce jour il n'y a toujours pas eu en France (et dans bien d'autres pays) d'étude sérieuse et impartiale sur le sujet. **Pourtant, certains pays tels que la Suisse, la Suède, et la Norvège ont fortement réglementé l'utilisation du CPL. Cette technologie est même parfois interdite dans les écoles et les hôpitaux.**

Un effet de levier positif pour l'environnement

Le CPL est idéal pour un bus de terrain de très bas niveau en extérieur (avec un trafic faible et espacé dans le temps sur le bus) **avec des lignes enterrées profondément et des câbles courants forts blindés de façon appropriée.** EDF et d'autres compagnies “généralistes” d'électricité ont très vite su tirer avantages et profits d'une telle solution dans l'éclairage publique.

EDF porte également une attention toute particulière aux possibilités de “relever” les compteurs avec une telle méthode. L'économie qui en suivrait serait colossale : des milliers d'agents qui ne relèveront que rarement de visu la consommation, et ce sans que EDF ait besoin de déployer un réseau ou louer les services d'un cablo-opérateur... L'impact sur l'environnement serait également très important puisque cette méthode éliminerait des **centaines de milliers de kilomètres de déplacement chaque année. Il faut cependant espérer que cela ne se fasse pas au détriment des usagers qui pourraient se retrouver en permanence exposés aux ondes.**

Les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme sur les fortes perturbations qu'engendre le CPL et les “éventuels” risques sanitaires, sont les spécialistes radio-amateurs qui connaissent fort bien les normes d'émissions imposées par l'ART, et qui ont vite constaté qu'une simple installation CPL chez un particulier (maison de 200m²) émet des ondes radio largement plus puissantes que ce qui est légal et autorisé pour la santé avec un émetteur radio.

sources :

<http://www.ce-mag.com/archive/03/ARG/hansen1.html>

http://billaut.typepad.com/jm/2005/01/cpl_et_radios_n.html

http://fr.wikipedia.org/wiki/Courants_porteurs_en_ligne

<http://www.next-up.org/Newssoftheworld/CPL.php#1>